

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2024-17

**FT2024-01 FOURNITURE CARBURANTS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2023\_11/02 du 13 novembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu la déclaration infructueuse du marché FT2023-02 Fourniture de carburants pour les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Syndicat ValOrizon et la décision de la commission CAO de relancer ce marché en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu la consultation FT2024-01 Fourniture carburants publiée sur le profil acheteur du Syndicat ValOrizon le 18 octobre 2023, avec un délai limite de remise des offres fixé au 19 mars 2024 à 12h00, auprès du seul candidat de la consultation précédente,

**LE PRÉSIDENT,**

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir dans le cadre du marché FT2024-01 Fourniture carburants, la SAS LOUDA VILLENEUVE, 15 rue Gustave-Eiffel 82400 VALENCE D'AGEN pour un montant estimatif annuel de 84 819,60€ HT;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché est passé pour une durée initiale d'un an à compter de la notification du marché pouvant être reconduit par période successive d'un an, soit une durée maximale du marché de 3 ans ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2024 et suivants ;
- Article 4 : **PRÉCISE** que le marché sera signé et notifié à la SAS LOUDA VILLENEUVE.

Fait à Damazan, le 25 mars 2024

Le Président,

Ludovic BIASOTTO